

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de résolution CA26 220058 adopté en vertu de l'article 93 de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (L.Q. 2024, chapitre 2)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA26 220058 visant à autoriser une densité minimale de 4,17 pour l'immeuble portant le numéro 1810, rue des Bassins (lot 1 852 741 du cadastre du Québec) (dossier 1260063002) :

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire du 13 avril 2026, le projet de résolution indiqué ci-dessus et tiendra une assemblée publique de consultation le **29 avril 2026, à 18 h**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1).

Ce projet de résolution vise autoriser une densité minimale de 4,17 pour l'immeuble portant le numéro 1810, rue des Bassins (lot 1 852 741 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 43 (densité minimale) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

Lors de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par cette dernière, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h.

Le sommaire décisionnel est accessible sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse : [Dossiers à l'étude en matière d'urbanisme dans Le Sud-Ouest](#).

FAIT à Montréal, le 17 avril 2026.

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude